

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2019/11/21/2019042634/justel>

Dossier numéro : 2019-11-21/06

Titre

21 NOVEMBRE 2019. - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant approbation des orientations et thèmes prioritaires de la formation en cours de carrière de niveau interréseaux, des membres du personnel de l'enseignement spécialisé, de l'enseignement secondaire ordinaire et des centres psycho-médico-sociaux, pour l'année scolaire 2020-2021

Source : COMMUNAUTE FRANCAISE

Publication : Moniteur belge du 06-12-2019 page : 110336

Entrée en vigueur : 16-12-2019

Table des matières

Art. 1-4

Texte

Article [1er](#). Les thèmes et orientations prioritaires pour la formation en cours de carrière en interréseaux des membres du personnel de l'enseignement secondaire ordinaire et de l'enseignement spécialisé, durant l'année scolaire 2020-2021, visent en priorité à soutenir la poursuite de la mise en oeuvre du Pacte pour un enseignement d'excellence et comprennent en toute hypothèse les éléments suivants :

1. Mise à jour des connaissances : enrichir son bagage pour mieux maîtriser un contenu, un métier.
 - a) scientifiques : par exemple : l'apport des dernières recherches en sciences cognitives et, en particulier, les neurosciences mais aussi relativement à la pertinence du redoublement, à la différenciation, aux troubles de l'apprentissage, à la remédiation, et à la sociologie du curriculum ;
 - b) disciplinaires : formation générale et qualifiante : par exemple : les nouveaux auteurs belges francophones, l'éducation verbale, corporelle et scénique, l'éducation à la sécurité routière, l'éducation au secourisme et notamment les gestes qui sauvent, évolution des techniques dans le secteur automobile, éducation financière, consommation responsable, etc.;
 - c) par rapport à un niveau d'enseignement : entrée dans le métier, spécificités de l'enseignement spécialisé, troubles spécifiques, nouvelles réformes notamment celles issues du Pacte pour un enseignement d'excellence, intégration, immersion, accueil et développement de l'enfant, santé et hygiène;
 - d) par rapport à l'implémentation du tronc commun : détection des difficultés, remédiation, différenciation, accompagnement personnalisé ;
 - e) par rapport à une fonction : contraintes de sécurité spécifiques à certaines fonctions ou disciplines, formations à destination des maîtres de stage;
 - f) droit et enseignement; législation scolaire et dossier administratif ;
 - g) éducation à l'environnement et au développement durable dans le cursus scolaire et dans la formation des enseignants.
2. Questions de pédagogie et didactique générale : PIA, développement de l'apprenant, motivation, orientation, analyse du processus d'apprentissage, regard sur l'erreur, évaluation, prise en compte des besoins spécifiques de l'élève dans l'enseignement ordinaire (notamment en matière d'aménagements raisonnables, en particulier dans l'enseignement ordinaire), pédagogies adaptées pour l'enseignement spécialisé, développement de compétences plurilingues et de plurilittéracies, renforcement de la maîtrise de la langue de scolarisation notamment dans les milieux issus de l'immigration et/ou davantage paupérisés et optimisation des compétences linguistiques des élèves primo-arrivants et allophones dans le cadre du français langue étrangère (FLE) et du français langue d'apprentissage (FLA).